

RÉSOLUTION N° 480

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE L’IICA ET LA BID

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la Banque interaméricaine de développement (BID) révisé actuellement ses politiques de financement en faveur de la région afin de faire coïncider ses priorités avec les mandats émanés du processus des Sommets des Amériques et avec les efforts déployés par les pays du Continent pour atteindre les objectifs du Millénaire;

Qu’en ce qui concerne aussi bien les décisions émanées du processus des Sommets des Amériques que les objectifs du Millénaire, le développement d’une agriculture durable et compétitive et l’amélioration des conditions de vie des collectivités rurales revêtent une haute priorité;

Que, ces dernières années, pour différentes raisons, le financement accordé par les institutions financières internationales (IFI) au développement agricole et rural a diminué, une tendance que les organismes financiers eux-mêmes souhaitent inverser;

Que l’IICA dispose de compétences techniques dans des domaines qui sont fondamentaux pour la modernisation de l’agriculture et la promotion du développement des territoires ruraux et que ces compétences complètent naturellement les capacités des banques internationales de développement qui opèrent dans le Continent;

Que la BID a adopté la politique intitulée ‘Opportunités pour la majorité’ qui permettra l’amélioration des conditions de vie des populations rurales de la région;

Qu’il serait important, pour concrétiser les nouvelles possibilités que les pays sont en train d’identifier en matière d’agroénergie et de biocarburants, que la BID dispose d’un partenaire technique capable de garantir que les projets qu’elle finance dans ces nouveaux domaines soient techniquement viables;

Que, grâce aux efforts de la Direction générale de l’IICA, les liens entre l’Institut et la BID et les autres IFI sont en cours de renforcement et que ce renforcement doit profiter aux nations du Continent, avec l’appui résolu de leurs gouvernements;

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de soumettre à la considération du Conseil interaméricain de l'Agriculture, à sa Quatorzième réunion ordinaire, une proposition visant à renforcer le rôle joué par l'IICA, en tant qu'organisme technique d'exécution des projets et des programmes de développement agricole et rural dans le cadre de la nouvelle politique de la BID.
2. D'appuyer les efforts réalisés par la Direction générale pour renforcer les liens de l'Institut et de la BID et de demander au Directeur général de présenter un rapport au Comité exécutif, lors de sa Vingt-huitième réunion ordinaire, sur les progrès accomplis en matière de renforcement de ces relations.